

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8849

Auteur(s) : Le Mans (official)

Bénéficiaire(s) : Neufchâtel-en-Saosnois, Notre-Dame de Perseigne (abbaye)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1259, 9 juin

Action juridique : notification

Langue du texte : latin

Analyse

L'official du Mans [notifie que] Guillaume du Mesnil a reconnu avoir vendu à l'abbaye de Perseigne 22 sous de rente annuelle.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Fleury Gabriel, *Cartulaire de l'Abbaye cistercienne de Perseigne*, Mamers, Fleury et Dangin, 1880, n° CCCXX, p. 184.

Texte d'après a

Officialis cenomanensis — Guillelmus de Mesnilio recognovit quod vendiderat abbati et conventui de Persenia 22 s. annui redditus die lune prius octabas Trinitatis. 1259.